



ARRÊTÉ N°2017-06 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux,

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université et notamment son article 20,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté MENS1616753A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 15 juin 2016, portant nomination de Monsieur Yves Déloye en qualité de directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux,

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Christophe Lapouble, directeur des études du Centre de préparation à l'administration générale (CPAG) à l'effet de signer au nom du directeur de l'établissement, et dans la limite de ses attributions et compétences, les actes listés ci-après :

1. En matière administrative :

- toutes les attestations de scolarité concernant le CPAG ;
- les invitations de personnalités extérieures, états liquidatifs de frais de missions et attestations de repas concernant le CPAG ;
- tous les actes non créateurs de droit et dépourvus d'incidences financières concernant le CPAG.

2. En matière budgétaire et financière,

Réaliser les actes listés ci-après dans le système d'information et concernant le CPAG :

- En matière de dépenses
 - Procéder à l'émission des engagements juridiques ;
 - Procéder à la validation des engagements juridiques ;
 - Procéder aux certifications de service fait ;
- En matière de recettes
 - Saisir les prestations et des factures clients.

Signer de manière physique les factures clients émises pour le compte de l'établissement et concernant le CPAG.



Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Madame Karine Caron, chef du service scolarité 2^{ème} cycle à l'effet de réaliser au nom du directeur, les actes listés à l'article 1 du présent arrêté et concernant le CPAG.

Article 3 :

Cette délégation de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité du directeur de l'Institut d'Études Politiques.

Le délégataire rend compte de manière exhaustive, et à toute requête de l'autorité délégante, de l'utilisation qui est faite de la présente délégation.

Article 4 :

Le présent arrêté est soumis à publicité et fait l'objet d'une publication conformément aux règles en vigueur. Il est affiché de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac et est accessible sur le site internet de l'établissement.

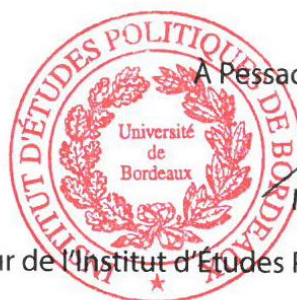
Article 5 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa signature et de sa transmission au Recteur d'Académie de Bordeaux. Elles seront reconduites automatiquement à chaque année universitaire sauf remise en cause par le signataire et prendront fin en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature antérieur au bénéfice du même délégataire.

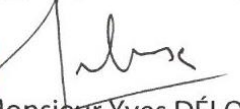
Article 6 :

Le secrétaire général et l'agent comptable de l'Institut d'Études Politiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait pour valoir ce que de droit



A Pessac, le 14 mars 2017


Monsieur Yves DÉLOYE

Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux

Ampliations transmises à :

- Monsieur le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux
- Monsieur le secrétaire général
- Madame l'agent comptable
- Monsieur Jean-Christophe Lapouble

SPECIMENS DE SIGNATURE

Monsieur Jean-Christophe Lapouble

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical stroke.